L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Marcus-Re. 73 [illegible] 5 Charlotte

NOUVELLE-ORLEANS,

VENDREDI MATIN, 5 JANVIER.

FEUILLETON.

40

PIERRE DONNADIEU

Par Aimé Dollfus.

DEUXIÈME PARTIE.

XV

[illegible]bois était de l'école de cet ancien [illegible] nettait au lendemain les affaires [illegible]. Sans même toucher barre à la préfecture, où l'attendaient des télé[illegible] et des [illegible], sans [illegible] et lança son cheval sur la route [illegible]. Mais il ne se rendait pas à [illegible] il mena tout de suite, [illegible] d'un ordre très politique lui [illegible] tourner bride à moitié chemin. [illegible] cette fois, il trouvait, [illegible] fougueux. Cet industriel occupait quelques ouvriers et se trouvait, [illegible], du des électeurs les plus in[illegible] de l'arrondissement. Depuis qu'il [illegible] la redoutable concurrence du [illegible] Lavernaye ne se jetait pas à l'eau de ses projets, notre sous-préfet avait opportun de soigner par tous [illegible] en usage sa future candidature. [illegible] marisse avec la petite fille de [illegible] Donnadieu lui assurait quelques [illegible] de voix; il le faisait sonner bien [illegible] ne s'en cachait pas auprès des gens [illegible] questionnaient et autorisait volon[illegible] indiscrétions. C'était donc chose [illegible] notoire, et Villefort entier se [illegible] pour dit. D'ailleurs, toute la [illegible] la banlieue n'avaient-elles pas vu [illegible] fonctionnaire armé de vastes [illegible] de camélias blancs ou de lilas [illegible] de neige?

[illegible] sous-préfet, plus de fort bon appétit, [illegible] son verre allègrement et à plusieurs [illegible], si bien qu'un dessert il lança une [illegible] de foi qui ralla tous les suffrages. Il exposa ses idées sur le pouvoir constitutionnel, sur les dangers [illegible] radicalisme, et aborda de front les [illegible] graves questions de politique extérieure. Son auditoire, assez bénévole, apprit [illegible] de la bouche de Maillebois [illegible] quantité de choses dont l'orateur [illegible] ne savait pas le premier mot; [illegible], il l'avouera, le comble de l'urbanité.

[illegible], après force poignées de main dis[illegible] à droite et à gauche, Maillebois [illegible] tel enchanté de son aplomb. Il [illegible] les conjonctures les plus graves [illegible] le monde excuse ce sous-préfet di[illegible] aviné, que son excès de besogne [illegible] des simples devoirs de po[illegible]. Le futur député s'éclipsa dans sa [illegible] avec une légèreté fort admirée et [illegible], puisque la route était à moitié [illegible] achever sa sortie au Castillet. [illegible] Prosper, du moins, se couchait fort [illegible].

[illegible] sous-préfet longeait la route au grand [illegible] quand, à quelques centaines de mètres de la villa, il fut stupéfait d'entendre [illegible] un sourd tumulte. Il écarquilla [illegible] et fut par se rendre compte de [illegible]. Tout ce tapage s'élevait d'une [illegible] qui marchait sur le chemin. D'où [illegible] ce rassemblement et quel en [illegible] le motif? Maillebois fonçait son [illegible] et se trouva bientôt au milieu de la [illegible].

[illegible] monsieur le sous-préfet! crièrent [illegible]. Il se rangea pour laisser passer le [illegible].

—Mes amis, demanda-t-il, que faites-[illegible]?

—Nous faisons chez lui M. [illegible] Ducrais, lui répondit un des assistants.

M. Prosper Ducrais! s'écria Maillebois [illegible] tout de suite en uno! il s'agissait [illegible] poussa son cheval jusqu'à la tête de la [illegible].

—Eh! Eh! Prosper, sac de voyage à main, défaut, l'air abattu, marchait [illegible] dire.

—Mon cher Ducrais!.....lui cria [illegible].

—Vous, Maillebois!.....Vous le savez, [illegible] Prosper d'une voix qui [illegible] encore, le sans prisonnier, pri[illegible] de l'ébouleur.....Oh! [illegible]. Et un geste de menace activa sa [illegible].

—Que vous veulent donc tous ces bra[illegible]?

—Ils sautent bientôt; c'est un peu [illegible] expliquer, d'ailleurs.

—Mes amis, reprit le sous-préfet en fé[illegible], rentrez chez vous.....Point [illegible], disperses-vous!

Mais à toute, au lieu de se désoriner, [illegible] davantage.

—Ah! c'est cela, murmura Maillebois [illegible] cette situation embarrassant, et [illegible] soudain profondément de compro[illegible] sa popularité, cette popularité [illegible] dont il dépendait.

[illegible], en arrivant au Castillet, [illegible] nuit noire.

[illegible] s'arrêta à la grille, [illegible] Maillebois [illegible] d'un des ouvriers [illegible] seuls; le reste s'attardait au de[illegible]. Il s'approcha du groupe [illegible] Maillebois [illegible] Prosper, abattu, assis écroulé physiquement que moralement, ne remercia même [illegible] sortit, chancelant comme un homme ivre.

Donnadieu se retourna vers l'ouvrier qui tortillait sa casquette dans ses mains:

—Mon brave, lui dit-il, annoncez à vos camarades que c'est moi qui les payerai [illegible].

—Je cours, amiral! Oh! soyez béni! [illegible] homme se sauva, presque fou de joie.

Champerclos et Marcel s'étaient rapprochés de Pierre Donnadieu, dont le visage resplendissait.

—Tout ce que Paturon m'apporté y passera, leur dit-il; c'est-à-dire la moitié de ma galerie. Oui, mon cher Marcel, la collection Donnadieu a été vendue six cent mille francs, il y a cinq ans, au duc de Rosas. Vous avez raison; je n'ai plus que des [illegible].

—Oui, répondit Champerclos, et si tu m'avais écouté, tu l'en aurais tiré le meilleur compte en payant pour Prosper, il y a un an. Tu aurais évité la catastrophe...

—Non. J'ai voulu [illegible] le fils, parce que je les connais, ces natures faibles, ces natures de *sentire*, qui n'ont que la cruauté de la sottise et l'abbesse de la vanité.

—C'est un point de vue.... marmotta Champerclos.

Le sous-préfet, tout désorienté, cherchait Prosper du regard et ne le trouvait plus. Il lui semblait que tous ces gens-là avaient de singulières attitudes. En outre, il n'était pas rassuré du vent; il sentait instinctivement planer dans l'air une vague menace. De funèbres pressentiments l'agitaient, seul point par lequel Maillebois ressemble à Henri IV. Depuis une dizaine de jours on parlait d'un mouvement préfectoral.

Mieux-t-il [illegible] plus d'un doute [illegible] recommandation des [illegible] préfets et sous-préfets [illegible] sur le *Journal officiel*, auquel tenaient les feuilles du matin, annonçaient avec un touchant accord que le mouvement préfectoral est prêt, que le décret est signé du président? Le mouvement ne porte que sur des mutations; il n'atteint personne, c'est possible; mais je sais très bien où je suis: où vais-je aller? Aurai-je de l'avancement ou reculera-je? du Havre en de Bayonne à Bône? Oui, c'est vrai. Le ministère vient de publier [illegible] dans les journaux officiels, tous les journaux l'ont annoncé. Voilà une belle avance et bien faite pour calmer des esprits inquiets.

Ces infortunés fonctionnaires ne dorment plus que d'un œil, les oreilles aux écoutes, le sommeil traversé de visions fantastiques. Brochant sur le tout, arrive, chaque matin, les feuilles d'opposition qui demandent soixante têtes de préfets et cent dix têtes de sous-préfets. Il suffit d'une question de cabinet, posée à propos de n'importe quoi pour que ces choses lamentables aient lieu. Maintenant, au travers de ces angoisses, de ces alarmes incessantes, il faut avoir le cerveau solide pour pouvoir s'occuper sérieusement des affaires du département et pour administrer un canton comme il faut. Et ce qu'il semble! Et, du haut en bas de l'échelle, c'est la même chose: des ministres qui passent leur temps de ministère à défendre leur portefeuille; des préfets et des sous-préfets qui ont culbuté le pas des ministres, qui ont été nommés par eux, et qui s'en iront avec eux.

Tel était le cas de Maillebois. Depuis dix jours, le mouvement préfectoral annoncé le pourrait-il, comme un cauchemar. Aussi désirait-il hâter son mariage pour expédier sa démission. Il lui restait tout juste assez de bon sens pour s'avouer qu'il est peut-être quelque chose que d'être sous-préfet, c'est assurément bien peu de chose que de l'avoir été.

Aussi la voix de Champerclos résonnait-elle aux oreilles comme la trompette du jugement dernier, cette bonne et grosse voix du docteur qui n'avait vraisemblablement rien de et terrible. Champerclos brandissait le *Journal officiel*.

—A propos, monsieur Maillebois, dit-il, mes félicitations!

—Bien sincères! ajouta Donnadieu.

—Hein? ... mais donc? exclama le sous-préfet en bondissant.

—Ah bah! vous qui savez tout! reprit Champerclos en jouant la surprise. Mais mon cher, le ministère est renversé!... Il y a un mouvement préfectoral énorme, et vous y êtes compris... Tenez, lisez plutôt: Maillebois (Léon-Stanislas). Est-ce Vous, Léon-Stanislas?

—Parbleu! Je me connais bien!

—Appelé à d'autres fonctions.

—C'est un peu vague, mon cher sous-préfet, tu observer le comte de Lavernaye.

—Oui, ajouta l'amiral avec un sourire, cela fôtte entre ambassadeur et garde champêtre.

Maillebois était resté tout abasourdi, écrasé par le coup subit qui l'atteignait.

Mais l'ironie habituelle du personnage reprit le dessus. Il éclata d'un rire forcé.

—Oh! je savais! s'écria-t-il. Je venais justement pour prendre congé.

Saluant à tour de rôle les personnes présentes, Maillebois s'en alla comme les vaudevillistes, quand la farce est finie. Mademoiselle Juliette son [illegible] trouva bientôt au milieu de [illegible].

—Mesdames!.. dit-il en s'inclinant, mademoiselle!...amiral!...monsieur le comte!.....docteur!.....

Et il s'en alla.

Juliette, stupéfaite, le regardait partir avec une indéfinissable expression.

—Oh!.....mon mari!.....s'écria-t-elle.

L'amiral la prit par les épaules, et la forçant à tourner sur elle-même, il la plaça en face de Marcel éperdu.

—Monsieur Marcel!

—Mademoiselle Juliette!

Ce double cri leur fut arraché en même temps.

Champerclos intervint encore avec son éternel journal. Il le tendit à Marcel:

—Vous avez une médaille, vous! Lisez!.....

—Oh! toutes les joies! s'écria Marcel dont le visage rayonna de plaisir.

L'amiral se frotta les mains.

—Bon jury, vai murmura-t-il, on te discute, on t'accuse, mais voilà deux convertis ralliés à ta cause!

Juliette saisie se jeta dans le sein de Suzanne, et leurs larmes se mêlèrent, larmes heureuses cette fois, aussi joyeuses que le sourire qui les éclairait.

Ainsi cette soirée que tout semblait promettre à la douleur, avait passé comme un mauvais rêve.

Pierre Donnadieu promena son regard tranquille sur cette scène où chacun reprenait sa place dans la famille recapitulée.

—Tu vas te reposer, maintenant! lui dit Champerclos. Tu as sûrement le droit de faire la sieste. Heureux, tu n'auras plus autant de loi que des heureux.

—Des heureux! répétait Ernestine à voix basse en levant au ciel un regard de douloureuse résignation.

Juliette, comme un tourbillon, accourut vers son grand-père, et lui murmura au cou:

—J'y songe, bon papa!..... M. de Lavernaye a droit à une médaille, lui aussi!

—De sauvetage, certainement! reprit Donnadieu.

Il prit la main de Roland, dont le sourire grave et triste tranchait sur toute cette joie:

—Car vous avez sauvé mon enfant, ajouta-t-il.

Et plus bas avec une joie profonde:

—Mes deux enfants!

FIN.

[illegible] Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la poste [illegible] dans même, depuis le 1er janvier 1875, [illegible] la nouvelle loi du Congrès, le port [illegible] que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne convient plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre au même tant que le prix d'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à [illegible]

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 2 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 13 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes d'alarmes par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Nouvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Houseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
22 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Carondelet.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Espande et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
30 Coin Henderson et Levée.
33 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magazine.
38 Coin Malponème et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 4, rue St-Joseph.
51 Coin Chartrons et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 12, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Laurel et Olla.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magnans et Girod.
*74 Coin Bienvenue et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Chevillette et Commune.
121 Coin Bienvenue et Canal.
123 Coin Bienville et Poydras.
126 Case à pompe No 14, rue Bienvenue.
129 Work Place, rue Girod.
136 Coin Commune et Rocheblave.
137 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
143 Coin St-Louis et Royale.
145 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
146 Coin Bienvenue et Toulouse.
149 Coin Hospital, No. 6 Bienville.
150 Coin Johnson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
154 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Case à pompe No 10, rue Dauphine.
*218 Coin Tremé et Esplanade.
223 Coin Bienvenue et Barracks.
224 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
243 Coin St-Anne et Miro.
*244 Worth's Factory, François et Broad
*246 Chase Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
*312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bayatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
*323 Coin Laharpe et White, H. E. Depot.
*325 Coin Abbott et Bataglia.
*334 Coin Pobles et Urquhart.
*335 Coin Mandeville et Claiborne.
*343 Coin Peters et Levée.
344 Marché Washington.
*345 Coin Chenet et Rampart.
*352 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*353 Coin Dauphine et Indépendance.
*354 Rue Poland, Station des chats.
*355 Cimetière des Etats-Unis.
356 Coin Bienvenue et Dauphine

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

GRANDE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS, LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de leur embarcadère No 42 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 janvier.
FRANCE, Trédaille, samedi, 27 janvier.
LABRADOR, Lamaizier, samedi, 10 février.

PRIX DU PASSAGE (en OR) (compris le vin)
Première cabine, $80 et $100 suivant l'emplacement — Seconde $75 — Troisième, $40. Entrepont, $35 avec aménagements hors ligne et tout le service de table compris. Passage d'entrepont, chemin de fer compris, de la Nouvelle-Orléans à New-York, $65 en or.
Billets aller et retour à prix réduit.
Les paquebots marqués d'une * ne prennent pas de passagers d'entrepont.
LOUIS DE BERIAN, Agent, 51 Broadway, New-York
A. L. LORAND, Agent, 2nd-ap Gustave Court, Lonlon E. R. C.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Transvaal entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
ENGLEMERCHER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CHETTER.
Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant
Partira de son quai, au bord de la rue Toulouse, Jeudi 11 Janvier à 5 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine..... $40
— Entrepont..... $25
— Billet d'excursion $60.
Cette ligne prend de fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, SEINE et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, 2nd-Jan Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'HIVER

Steamers portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Lonstenburg, Madisonville et Covington.
Le bon bateau steamer, CAMELIA, Fin marchant à bases prescrits, et portant la malle des Etats-Unis, quittera Wm. Hannover, partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin. Le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le SAMEDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'old Landing, sur la rivière Tchefuncta. A l'exception de l'arrivée du train de ce jour, le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin.
Il ne sera positivement pas rien de fait après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel, le dit bateau doit partir.
Les voyages auront lieu régulièrement, à moins en cas de temps ou de hasard contraire.
Le prix du billet sera pendant tout l'hiver de 50 par traversée.
Il y a de la nourriture à bord tout l'hiver.
J. M. SCHIA, 2 Janvier—1m A. Nouvelle-Orléans par de Tchefuncta.

Pour Mandeville, Lonstenburg, Madisonville et Covington.
Le bon bateau à vapeur MAYCHEE, C. J. Lentz, capitaine, quittera la rive de la Rue Pauford pour les rivières Tchefuncta, Bogalusa, et à la ligne à chemin de fer de Clairo et St-Louis.
Tous les samedis, à 4 heures P.M. Il sera et à Tous les mardis, à 4 heures P.M. Il sera et à Tous les vendredis, à 4 heures P.M. Il sera et à
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à RITZ & CARLIN, 1 rue Tchefuncta, No. 2, ou à la rue Tchefuncta.

W. R. BROCKETT, agent, 15 janv—1m No 6 de la rue des Magnolias.

NEW-ORLEANS.
Départ régulier tous les Samedis à 5 h. Pour Washington, Opelousas, Fort Barré, Simmsport, Charleville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
ESPERANZA,
E. H. Bond, capitaine.
Ce bateau étant le Nouvelle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les points ci-dessus, sera de retour à la Nouvelle-Orléans avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LEVITON & BEELER, No 16 de la rue de la Commune.
Pour fret pour le Bayou des Glaises sera donné par le steamer Charlotte, Simmsport, Lonstenburg, 13 sept—1m

Paquebot indépendants et Indépendants des Opelousas.
Départ tous les VENDREDIS à 5 h. P. M. Pour Washington, Fort Barré, Simmsport, Mc Bride Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur STAR, capitaine Wm. L. Taylor, remplacé le MARDIS à 4 heures P.M. Consignations de Simmsport, Mc Bride Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur STAR, capitaine Wm. L. Taylor, remplacé le MARDIS à 4 heures P.M. Consignations de Simmsport, Mc Bride Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à RITZ & CARLIN, No. 2, ou à la rue Tchefuncta.

Paquebot régulier de Bayou Sara. Deux fois par semaine.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Fort Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville et les points intermédiaires.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Le magnifique bateau à vapeur, neuf, J. C. DUCACHETA BELLE, Capitaine James F. McElroy, commis, J. C. Libaos.
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. C. MELANÇON, No 32 de la rue Bienville.
17sept—2m

Paquebot de la Côte-Orientale, de la côte et de Mobile-Bayou.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Samedis et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur ST JOHN, P. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. C. MELANÇON, No 32 de la rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.
Deux fois par semaine.
Trois fois par semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, capitaine Leo Ancona, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 10 A. M. et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: le service de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES. Il ne sera pas de voyage d'arrivée à bord ou à M. E. LANDRY ou R. RIVET, 105 rue Decatur, près de Louis.
16 juillet—1an

LIGNE DES PLANTEURS.
Paquebot régulier de la côte et de Lafourche.
Le bateau à vapeur CITY OF AUGUSTA, Capitaine Charles Commis Joseph Eustis, quitte la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS à 10 A. M. et descend la côte les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES.
M. CHARLET, capitaine.
2nov—1an

Historique Nouvelle Banque—Nlle-Orléans, 17 juin 1875.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Kent, Wm. Mechanic, F. Fontaine et R. A. Tonte ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élusent élus pour l'année courante.
M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.
La direction est maintenant composée comme suit:
I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE DAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,
JOHN G. FEVERNUK,
Caissier.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

[illegible]

Passage pour l'Europe.
(AGENCE)
Via, la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.
Ligne de steamers [illegible] sur le Clyde, de Sud et à Londres, [illegible] New York et Glasgow, Boston et en [illegible] Liverpool, Londres et Glasgow.
AUSTIN, BALDWIN & CO.
22 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool.

ALLAN LINE.
Steamers de la Nouvelle-Orléans et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les steamers de cette ligne sont parmi les plus rapides et les plus confortables. Les steamers partent de Liverpool et de Londres, pour Québec et le retour, toutes les semaines et les steamers de Glasgow, Londres et Liverpool, pour Québec et le retour, toutes les semaines. Les steamers partent de Liverpool et de Londres